

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 73 (2011)

Artikel: Autopsie d'un patricien décalé
Autor: Foerster, Hubert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GÉNÉALOGIE PARTIELLE DE LA FAMILLE DE FRANÇOIS-XAVIER DE WUILLERET

D'après <http://www.diesbach.com/sghcf/w/wuilleret.html>

Nicolas (1699-1749)
Notaire, bourgeois patricien 1749
Épouse Anne Chofflon

Marc-Antoine (1742-1784)
Notaire
Épouse Marie Bressan

Théodore (1785-1850)
Conseiller d'État
Épouse Antoinette Moret

François-Xavier (1787-1860)
Député et préfet
Épouse Marie-Joséphine de Wuilleret

Louis (1815-1898)
Conseiller national
Épouse Antoinette de Raemy

Théodore (1823-1898)
Épouse Laure de Vevey
Léon (1825-1827)
Alexandre (1829-)
Henri (1831-1895)
Léon (1839-1870)
Georges (1837-)
Xavier (1841-)

Les Mémoires¹ de François-Xavier de Wuilleret couvrent les années 1787 à 1849. Destinés à la seule postérité du mémorialiste, non pas à un public plus large, ils se concentrent sur sa famille et sa carrière, sa foi et ses pratiques religieuses, ainsi que sur les bouleversements politiques (la Régénération, le régime radical) et quelques faits-divers spectaculaires (l'explosion de la poudrerie de Gruyères en 1830, l'incendie de Romont en 1843) qui n'ont pas été retenus dans les pages suivantes. On a choisi de déconstruire le récit chronologique et d'en restructurer par thèmes des extraits choisis afin d'esquisser, par cette analyse de contenu, le «portrait intérieur» de ce patricien profondément enraciné dans sa tradition et désorienté par les mouvements du siècle. L'orthographe et la formulation des dates («le vingtième jour d'Août»...) ont été modernisées.

UNE FORMATION CAHOTIQUE

Orphelin dès l'adolescence, François-Xavier est éduqué dans une ambiance cléricale, fait du préceptorat, se dirige vers la prêtrise et suit finalement des études de droit.

Je fréquentai les écoles des Pères de la Trappe. En 1798, les Français étant entrés en Suisse, ces Pères se retirèrent. La révolution qui s'en suivit ayant entraîné après elle bien des dérangements, le soin des écoles fut négligé et mon éducation, avec celle de mes contemporains, en fut retardée.

Je commençai l'étude de la langue latine en 1802 chez [le] Révérend Dom L'Hoste, religieux émigré du monastère de Bellelay.

J'entrai au Séminaire de Fribourg le 3 novembre 1808. Le 18 mars 1809, je reçus de Mgr Maxime Guisolan, évêque de Lausanne, la tonsure et les quatre ordres mineurs. (...) En 1811 je partis pour Vienne en Autriche et je revins la même année. Je repris mon logement chez mes frères et ma table chez M. Martin. [En] 1812, je commençai à étudier l'avocacie chez mon cousin, l'avocat Louis Moret, moderne préfet de Rue.

Je fus nommé officier sous-lieutenant en 1813 dans la compagnie de Morat du second contingent. Au mois de septembre 1814 je vins en garnison à Fribourg. (...) Je profitai de mon séjour à Fribourg pour suivre un cours de droit. Cette étude fut interrompue au mois de mai 1815, où je fus obligé de reprendre le service militaire dans la 5^e compagnie, celle de la Gruyère, et partir comme premier sous-lieutenant pour aller en garnison à Genève.

¹ AEF, Fonds de famille Wuilleret II: Généalogie 1439–1930, «Recueil Généalogique sur la famille Vullieret, Bourgeois de Fribourg et de Romont, Dressé par Jacques-François-Xavier Vullieret en 1812». Les pages 106 à 166 sont de la main de notre François-Xavier.

PROFESSION: MAGISTRAT

Le 19 novembre 1819 je fus nommé suppléant juge au Conseil Suprême d'Appel. (...) Le 4 décembre 1820, je fus reçu avocat après avoir subi les examens et épreuves voulues par les lois. Je payai six louis un écu neuf, soit cent francs pour ma patente.

François-Xavier met entre parenthèses la pratique du droit pour suivre une carrière préfectorale jalonnée d'échecs (lire ci-dessous), perdant par le fait sa patente d'avocat.

J'ai commencé à tenir moi-même mon domaine de la Rochette le 23 février 1835. Dieu veuille bénir cette entreprise dont tant de monde a cherché à me détourner.

C'est le 9 août 1839 que le Conseil d'Etat m'a rendu, sur la nouvelle demande que je lui en ai faite, la patente d'avocat que j'avais dû remettre lors de ma nomination à la Préfecture de Surpierre. La restitution de cette patente m'avait été refusée en 1831, mais à cette époque le Conseil d'Etat était composé d'hommes dont les opinions étaient entièrement opposées aux miennes. On est toujours à plaindre dans un pays, quand c'est les passions qui y gouvernent au lieu de la justice.

A la fin de cette même année 1839, j'ai quitté mon domaine de la Rochette et l'ai mis à ferme à Jean Demierre de Billens, qui y est entré à la Saint-Pierre 1840. Le prix de ferme est de 36 louis et quelques conditions.

Après la mort de François-Xavier, ses fils complètent comme suit le rappel de carrière du magistrat:

En 1857, après le renversement du régime radical par suite des élections populaires de décembre 1856, notre père avait été nommé par le Grand Conseil membre du Tribunal cantonal (Tribunal d'appel). Il n'a joui que trois ans des honneurs de cette charge qu'il avait toujours désiré revêtir.

UNE CARRIÈRE POLITIQUE PARSEMÉE D'ECHECS

Le 20 juin 1816 je reconnus le droit de patriciat et j'en prêtai le serment dans les mains de M. Appenthal, Chancelier.

Le 26 juin 1818, je fus nommé du Grand Conseil Souverain de la Ville et République de Fribourg. Je fis mon entrée dans cette auguste assemblée la même année [le] 12 septembre, jour mémorable par le rappel des Jésuites dans cette ville de Fribourg.

Le 31 janvier 1821 le Conseil Souverain de la Ville et République de

Fribourg m'éleva à l'emploi distingué de préfet pour l'arrondissement de Surpierre, et je vins occuper mon poste dans le château de ce lieu le 16 février suivant.

Le 27 juin 1827, je fus présenté par M. Nicolas de Buman de Villard, Conseiller d'appel, pour la Préfecture d'Estavayer. Le Conseil d'Etat ayant présenté MM. Albert de Muller et Charles de Chollet, M. le Conseiller Berger ajouta à ma grande surprise et malgré les belles choses qu'il m'avait dites, un quatrième concurrent dans la personne de M. Georges de Castella de Delley. Au premier scrutin, celui-ci fut mis hors de la présentation. Au second, c'est M. de Muller qui fut éliminé. Au troisième j'obtins égalité de suffrages avec M. de Chollet, chacun 47. Dans ce cas, la nomination devant se faire au sort, M. de Chollet fut favorisé. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que l'on m'avait données, ainsi j'obtins la preuve qu'il ne faut jamais se reposer sur une nomination.

François-Xavier vient néanmoins s'établir à Fribourg, et se met en quête d'un nouveau poste à l'Etat.

En mars 1828, j'aspirai à la place de secrétaire de la police centrale. J'avais six compétiteurs et M. Tobie de Raemy l'emporta sur moi pour une voix. En la Saint-Jean de la même année, je fus présenté pour les Préfectures de Farvagny et de Corbières, mais je n'obtins ni l'une ni l'autre. Au mois de mai, j'avais été présenté pour Conseiller en remplacement de Son Excellence l'Avoyer de Diesbach qui avait été élu à ce poste éminent, vacant par la mort de l'Avoyer Werro. Mais le sort a favorisé M. Tobie Raemy, des Places.

A la Saint-Jean 1829, je fus présenté par le Conseil d'Etat pour la Préfecture de Gruyères avec M. Jean d'Amman. J'obtins 85 voix et mon concurrent 4.

Le 8 août 1831, je quittai le château de Gruyères où je fus remplacé par le préfet révolutionnaire Jean Savary, lequel était cafetier à Fribourg et avait été banni de Vienne en Autriche pour délit politique.

En novembre [1838], mon frère Théodore fut nommé Conseiller d'Etat. Il laissa quatre places vacantes à Romont. Je me présentai pour en obtenir au moins une, mais mes démarches furent inutiles. Je n'obtins rien du tout. Le parti de la révolution ayant encore le dessus, je fus rejeté. On préféra pour Juge de paix un François Riche, homme le plus ignorant en jurisprudence qu'il soit possible de trouver.

Le 16 octobre 1840, j'ai été nommé par le Conseil d'Etat Syndic de la ville de Romont, en remplacement du pharmacien Robadey et au grand

désappointement des radicaux. C'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui les révolutionnaires perpétuels.

Le 15 novembre 1841 je fus nommé Préfet du district de Dompierre par le Conseil d'Etat actuellement mieux composé et présidé par un avoyer de Romont, M. Louis Fournier, dont le grand-père et le père étaient les amis de mon père. (...) J'ai hésité si je l'accepterais, mais les radicaux de Romont mettaient tant d'obstacles à ce que je fisse le bien de ma ville natale comme Syndic, que j'ai cru devoir quitter cette place pour en prendre une qui me semblait offerte par la Providence, puisque je ne l'avais ni demandée ni désirée.

LES RÉVOLUTIONS DE 1830 ET 1848

Ayant perdu sa place de préfet de Gruyères suite à la Journée des bâtons et à la Régénération libérale qui suivit, le mémorialiste exhale un pessimisme à peine tempéré par la résignation chrétienne.

Que doit-il encore m'arriver? J'étais arrivé à Gruyères [en 1829] au milieu d'une escorte d'hommes, au bruit des canons et des tambours, accompagné du Tribunal, du Conseil et une foule de curieux accourait sur mon passage. J'en suis ressorti pas deux ans après par des sentiers détournés et suivi seulement d'une ou deux personnes. J'avais reçu, un moment avant, les adieux des huissiers et de quelques autres individus, au milieu des pleurs et de craintes pour leur propre avenir. (...) Le carillon des cloches et le bruit des armes avaient annoncé la naissance de mes trois premiers enfants. J'étais alors le représentant [d'un] Gouvernement aristocratique et logé dans les châteaux. [Mon quatrième enfant] sortit d'une maison retirée, né [le 31 octobre 1831] dans un temps de proscription, [et] ne reçut à son passage aucune marque d'honneur.

[En 1834] nous vivons encore sous le régime de la révolution. Le Conseil d'Etat est encore composé de gens de basse extraction. Le Conseil communal de Romont est actuellement présidé par Xavier Robadey, syndic, depuis quinze jours. C'est un homme dévoué au parti révolutionnaire, je l'estime cependant parce qu'il a su se tirer de la misère où son père l'avait laissé. Il est apothicaire de son état, originaire de Lessoc, et se sentant assez du pays d'où son grand-père est sorti. Dieu lui donne la force de remplir dignement ses fonctions!

Cette année 1837 fut pour notre pauvre ville de Romont une année malheureuse par les discordes qu'y occasionnèrent les élections des

Députés au Grand Conseil du canton. (...) La famille Wuilleret attachée par devoir au Clergé et aux paysans en devint la victime. Mon frère Théodore qui était du Conseil communal depuis près de trente ans fut remplacé par François Chatton, cabaretier ignorant. Mon neveu Joseph ne fut nommé chanoine que parce que le conseil n'avait pas le droit de refuser sa présentation faite par le Chapitre.

Une infâme gazette appelée *L'Helvétie* calomnia mon frère et moi de la manière la plus outrageante et cela dans plusieurs de ses livraisons. Il est vrai que c'était honorable pour nous, puisque ce journal imprimé à Porrentruy a été jugé et condamné par Notre Saint Père le Pape comme impie et abominable. En plusieurs lieux il fut publiquement brûlé, en d'autres exposé sur la voie publique couvert d'ordure, et au Mouret il fut appendu à un arbre calé sur une planche avec trois gros crapauds.

Mon beau frère Besson fut la nuit de la Saint-Pierre insulté et assailli dans sa maison. Comme il y était provoqué, il se défendit en faisant feu avec des pistolets sur cette canaille. Mais le Conseil d'Etat, dont la majorité est composée d'hommes de révolution, le traduisit aux tribunaux criminels. Il fut mis trois mois en prison, tandis que les assaillants et perturbateurs ne furent condamnés qu'à une amende de quatre baches. Dieu veuille nous accorder sa protection. Nous en avons plus que jamais le plus grand besoin. Sainte Vierge Marie! Priez pour nous.

Le 24 octobre 1841, commentant la naissance de son fils Jean-Joseph-François-Xavier, le mémorialiste se répand en imprécations contre l'époque:

... ce siècle, qui se qualifie de siècle de Lumières et qui n'est autre chose qu'un siècle d'orgueil et de corruption où le démon emploie contre les hommes le même moyen qu'il a employé contre leur premier père. Instruisez-vous, désobéissez et vous serez les égaux de vos supérieurs!

A l'approche du Sonderbund, devenu préfet à Dompierre, il encourage par ses discours, imprimés et publiés, «la haine du parti radical de la révolution, nommé le parti des radicaux». Effet garanti:

Je reçus [en février 1845] des lettres anonymes et menaçantes de plusieurs endroits du canton de Vaud. Je fus plusieurs mois que je n'osais aller ni à Payerne ni à Avenches. Les papiers du parti conservateur ont aussi reproduit mon discours, mais dans une meilleure intention.

Tant d'événements se sont succédés depuis le commencement de 1847 jusqu'à ce jour du 8 août 1849, et j'ai eu tant à en souffrir, que je n'ai pas eu le courage d'insérer ici même ce qui m'a été particulier. J'ai dû fuir deux fois. Par reconnaissance, je dois dire qu'à Neuchâtel j'ai été reçu,

nourri, logé par M. Sac, professeur de physique, mais de la manière la plus noble et la plus généreuse. Les enfants de mon frère ont aussi été poursuivis, emprisonnés, imposés. Leur père est mort le 6 juin 1848.

Personne d'ici à cent ans ne se fera une idée de ce que les Catholiques de la Suisse souffrent actuellement. L'Evêque est banni, les prêtres chassés de leurs cures, les biens ecclésiastiques administrés par des gens qui ne méritent aucune confiance. Tantôt l'espérance les soutient, tantôt elle les abandonne. Oh mon Dieu, pourquoi nous laissez-vous?

LE MARIAGE ET LES VALEURS FAMILIALES

Le 21 mai 1821 j'épousai Marie-Joséphine Wuilleret, fille de mon cousin Jacques-Xavier Wuilleret, fils de feu Jean-Joseph Wuilleret en son vivant bailli de Rue. Ce fut [le] Révérend Grandjean qui me procura la dispense de parenté, actuellement digne curé de Surpierre, et M. Joseph Roulin d'Estavayer-le-Lac, très méritant curé de Romont, bénit notre mariage en l'église paroissiale de ce dernier lieu.

Une chicane successorale oppose de 1822 à 1826 la femme du mémorialiste et la sœur de celle-ci, qui perd en première instance puis en appel, avant de se marier et de mettre fin au différend.

Si l'on retrouve dans mes papiers la procédure qui a été instruite entre mon épouse et sa sœur Reine, l'on sera convaincu qu'il ne faut jamais introduire d'étrangers dans les partages et arrangements de famille. C'est pour servir de leçon sur ce point que je l'ai conservée, et non comme un monument toujours détestable de l'inimitié qui a pu exister entre deux sœurs. Je ne trouve pas d'expressions pour rendre tous les chagrins que cette division m'a fait éprouver, et toute la joie que le raccommodement

LES WUILLERET: UNE FAMILLE TRÈS ANCIENNE...

Issue de Romont, où elle est attestée en 1403, la famille Wuilleret entre dans la bourgeoisie de Fribourg en 1579 et dans le patriciat dès sa concrétisation juridique, avec le peintre Pierre en 1628 et le potier d'étain Antoine deux ans plus tard. Ce statut privilégié est confirmé en 1749 au conseiller de Romont Jacques-Joseph. Avec l'ensemble des patriciens, la famille se dote d'une particule à partir de 1782, mais sans quitter son enracinement ni ses mandats romontois. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les Wuilleret n'auront exercé aucune charge marquante dans le gouvernement ou l'administration de la république fribourgeoise. Selon le Livre des mandats

me donne. On ne peut pas assez prier le Ciel, pour qu'il ne nous réserve de nouveau de pareils malheurs dans notre famille. Te Deum laudamus, te Dominum confitemur, etc.

Le 16 mai 1835 vers les trois heures de l'après-midi mourut ma sœur Florence à l'âge de 58 ans, mariée à Henri Barras. Elle vivait dans une extrême misère. Elle a dit quelques jours avant sa mort qu'elle en appréhendait le terrible moment, mais qu'elle était encore plus en crainte de passer, en vivant plus longtemps, un hiver aussi triste que le dernier, par la détresse dans laquelle elle s'était trouvée. Je fais cette note pour que mes enfants apprennent à redouter un mariage qui les mettrait dans l'état de pauvreté où j'ai vu cette sœur infortunée.

UNE DESCENDANCE MÂLE

Le 30 mars 1823, jour de Pâques, à 2 heures du matin, par un beau clair de lune, sous la planète de l'écrevisse [= *sous le signe du Cancer*], il m'est né un enfant mâle. (...) Il fut nommé Jean-Théodore-Régulus.

Le 30 août 1825 à minuit moins quelques minutes, mon épouse Marie-Joséphine s'est accouchée d'un garçon. On le nomma Tobie-Nicolas-Charles-Léon. (...) Le 16 février 1827 à six heures du matin, [il] a succombé à une maladie très douloureuse, qui n'a cependant duré que quatre jours.

Le 29 septembre 1829, je partis de Fribourg avec ma femme [et] mon fils Théodore pour venir à Gruyères occuper la place qu'on m'avait confiée. (...) Comme Joséphine était enceinte, elle avait quelques signes d'un prochain accouchement, nous fimes venir avec nous M. Pugin, médecin de Riaz, domicilié à Fribourg. La précaution fut heureuse, puisque nous

... À L'ASCENSION TARDIVE

(*Besatzungsbuch*) conservé aux AEF, ils n'ont fourni que trois conseillers aux CC: Pierre pour la bannière de la Neuveville (1616-1643); Jean-Joseph, qui fut aussi bailli de Rue entre 1778 et 1783, pour celle de l'Auge (1767-1788); enfin Jacques-Xavier-Barthélémy, de 1795 à 1798, pour la Neuveville.

C'est sous la Restauration seulement que les Wuilleret accèdent «pour de bon» à la couche dirigeante, et dans la seconde moitié du XIX^e siècle que leur ascension culmine. Leurs grands hommes se partagent en deux branches, dont le fondateur est Marc-Antoine (1742-1805), secrétaire

ne pûmes pas aller plus loin que l'auberge du Bry. Là, Joséphine fut obligée de s'arrêter pour y donner le jour à un enfant mâle, qui fut baptisé à l'église d'Avry sous le nom d'Alexandre-Léon-Bonaventure. Le 1^{er} novembre, le petit Bonaventure mourut à La Chenaux, hameau dépendant du village d'Enney, où il avait été mis à nourrice.

Le 31 octobre [1831] à dix heures cinq minutes après midi, sous la planète de la Vierge, il m'est né un fils. (...) On lui donna les noms de Antoine-Hubert-Henri.

Le 24 janvier 1837 à quatre heures après midi, il m'est né un fils. (...) On nomma cet enfant Marie-François-Xavier-Roger.

Le mardi 11 juin 1839 à huit heures moins un quart, ma femme a mis au monde un garçon, qui fut baptisé (...) sous les noms de Jean-François-Joseph-Léon.

Le lendemain, dimanche 24 octobre 1841, ma femme bien-aimée a mis au monde un fils. (...) On lui a donné les noms de Jean-Joseph-François-Xavier. J'ai actuellement cinq fils dont quatre en bas âge. Ah mon Dieu! donnez-moi de quoi les élever dans votre crainte et votre amour, ils seront heureux.

LA RELIGION OMNIPRÉSENTE

Le mémorialiste exprime en toute circonstance, et particulièrement quand un enfant lui naît, une foi catholique exaltée, et méfiante à l'égard du monde:

Dieu lui donne une longue et heureuse vie, le préserve des dangers de la corruption de ce siècle, de maladies, de procès et de tous autres maux. Amen. (1823) Dieu répande sur lui sa sainte bénédiction et le préserve de la corruption de ce siècle d'impiété, d'ambition, etc. etc. (1825) Dieu

de ville à Romont et neveu du conseiller Jean-Joseph (1739-1788). Notre mémorialiste est son fils François-Xavier (1787-1860); le manuscrit a été achevé par ses propres fils Théodore (1823-1898), capitaine au service du Saint-Siège, et Rodolphe (1870-1919?), receveur de l'Evêché, préfet de la Singine 1910-1919.

Le frère aîné de François-Xavier et les descendants de celui-ci ont plus de relief. Il s'agit de Jean-Théodore (1785-1850), député, syndic de Romont et juge de paix, conseiller d'Etat 1833-1845, et de ses trois fils. Il faut nommer d'abord Louis (1815-1898), avocat, élu député en 1846,

veuille lui donner les vertus nécessaires pour faire dignement le pèlerinage de la vie et arriver au Ciel. (1831) Dieu daigne bénir son pèlerinage dans cette vie, le préserver de la contagion du monde et lui faire mériter le Ciel. Amen. (1837) Dieu lui accorde un corps sain et robuste et l'amour du travail, mais surtout qu'il le préserve de la contagion du monde et lui fasse la grâce de vivre et mourir dans la Religion Catholique Romaine. (1839) Dieu veuille lui accorder une longue vie ornée des vertus de probité et autres, si rares... (1841)

Quand il prend ses fonctions de préfet à Dompierre, le 16 décembre 1841: Dieu veuille bénir mes travaux. Amen, amen.

Et quand son neveu Alexandre-Antonin part au service de Naples, en 1826: Mon Dieu, daignez le diriger dans vos voies et rendez-le fidèle à votre Roi et à sa patrie.

LE SERVICE ÉTRANGER

Occupation patricienne par excellence dans l'Ancien Régime, le service étranger vit ses derniers jours au XIX^e siècle. La famille du mémorialiste combat pour le royaume de Naples et les Etats du pape contre le mouvement du Risorgimento qui fera l'unité italienne.

Le 25 août 1826 mon neveu François m'a écrit que son frère Alexandre-Antonin était parti ce jour pour le service de Naples; il avait déjà reçu de M. le duc de Calvello, ambassadeur de ce royaume, son brevet de 2^e sous-lieutenant en mai dernier. C'est moi qui ai fait les fonds pour son équipement au moyen de 600 francs, que j'ai prêtés à mon frère Théodore. Le 24 décembre 1844, mon fils aîné Théodore est parti de Dompierre pour entrer au Service du Saint-Siège. Je l'ai accompagné jusqu'à Fribourg

conseiller national en 1853, juge et président du Tribunal cantonal en 1889; leader des catholiques à Fribourg et en Suisse, il présida l'Assemblée de Posieux en 1852, fut un des rédacteurs de la constitution fribourgeoise de 1856 et un des promoteurs de l'université; il fut aussi le beau-père de Georges Python. Puis Antonin (†1857), capitaine au service de Naples. Enfin, Ignace-Nicolas (1819-1879), ordonné prêtre en 1843, chanoine et professeur à Romont dès l'année suivante, après le Sonderbund émigré à Naples comme aumônier militaire, chanoine de Saint-Nicolas en 1858, homme de lettres et traducteur.

H.F.

où il a passé les fêtes de Noël logé chez Mme Techtermann de Bionnens. Il est parti de Fribourg par la diligence le 25 pour Forli où le régiment était en garnison. Il aurait désiré prendre la route du Saint-Gothard, mais en raison de la guerre civile qui avait éclaté dans ce temps-là à Lucerne on lui conseilla d'aller par le Valais et le Simplon. Il partit comme cadet, mais le 12 mai suivant il reçut grâce à la protection de M. François Raemy, Préfet allemand et mon ancien ami, frère du Colonel, son brevet de sous-lieutenant. Il avait aussi des recommandations de M. l'Avoyer Fournier et de M. le capitaine Loffing.

1848. Théodore m'a écrit qu'il avait combattu au siège de Vicence. Henri est parti le 26 février 1849 pour Naples où il allait prendre une place de sous-lieutenant.

[Le] 28 janvier 1857, Roger est parti aujourd'hui pour aller rejoindre le 2^e régiment étranger au service de Rome comme sous-lieutenant.

A la mort du mémorialiste, le 2 avril 1860, ses fils Roger et Théodore étaient à Pesaro au service du Saint-Père, Henri à Naples se disposant à partir pour le Brésil ensuite du licenciement des troupes suisses du service du Roi de Naples.

H. F. (trad. et adapt. J. St.)